



Jarville
la Malgrange

BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORT DE PRÉSENTATION

• ÉDITORIAL	3
• LES FINANCES DE LA VILLE	4
Section de fonctionnement	5
Les charges à caractère général	6
Les charges de personnel	7
Les charges de gestion courante	8
Les autres charges réelles	9
Les dépenses d'ordre	10
Les produits des services	11
Les recettes fiscales	12
Les dotations et participations	13
Les autres recettes réelles	14
Section d'investissement	15
Les grands travaux et équipements	16
Les acquisitions et autres aménagements structurants	17
Le remboursement de la dette	18
Les subventions d'investissement	19
Les recettes financières	20
Les recettes d'ordre d'investissement	21

ÉDITORIAL



Mesdames et Messieurs les Élu-e-s,
Cher-e-s Collègues,

Si le budget primitif constitue formellement le premier acte du cycle budgétaire annuel, il est avant tout une étape clé dans la traduction des orientations budgétaires du débat qui le précède, fidèle à notre projet de ville **Le Chemin des métamorphoses**.

Ce budget correspond au septième et dernier exercice budgétaire de notre mandat. Naturellement, la période électorale qui s'ouvre invite à une expression tout en retenue et ce budget est ainsi la traduction de ces orientations.

Vous dire seulement alors, que le débat sur les orientations budgétaires, en fin d'année, a été l'occasion de constater que le contexte économique et budgétaire dans lequel les collectivités territoriales évoluent depuis le début de ce mandat demeure toujours aussi incertain. Pour autant, le cap budgétaire fixé, dès 2020, reste tout autant pertinent.

Dans la continuité des rapports précédents et en complément des orientations budgétaires, ce rapport propose une lecture simple et synthétique du budget primitif 2026 de notre Ville.

Vincent MATHERON

Maire de Jarville-la-Malgrange
Vice-Président du Grand Nancy

Daniel GIACOMETTI

Adjoint délégué à la performance
budgétaire et financière, au dialogue social
et aux ressources humaines



LES FINANCES DE LA VILLE



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



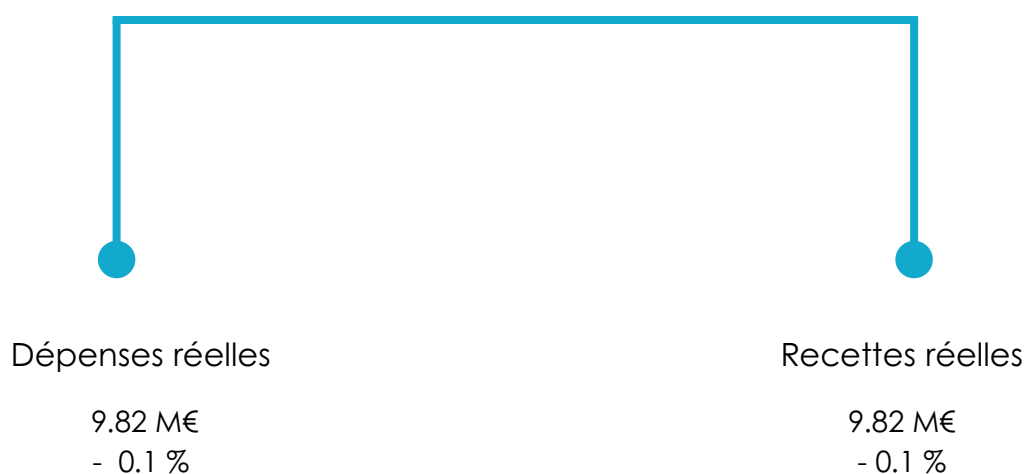
Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement regroupées dans les charges à caractère général (011), les frais de personnel (012), les atténuations de produits (014), les subventions versées aux tiers (65) et les charges financières (66).

En 2026, **ces dépenses sont relativement stables par rapport à l'année précédente** notamment du fait des bons résultats du Plan patrimoine et énergie engagé par la Commune mais aussi de la renégociation du marché gaz avec des prix plus compétitifs. Par ailleurs, la masse salariale est contenue dans des ordres de grandeur plutôt favorables au regard de la strate de la Commune.

Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles constituées des atténuations de charges (013), des produits des services proposés aux Jarvillois-es (70), des impôts et taxes (73), des dotations et participations (74), ainsi que des autres produits de gestion courante (75).

Ces recettes sont également stables par rapport au budget primitif 2025, traduction de l'engagement de baisser les taux d'imposition communaux et donc les recettes fiscales à percevoir.

Les dépenses et les recettes sont parfaitement équivalentes, ce qui permet d'équilibrer le budget réel de fonctionnement sans toucher au résultat cumulé des dernières années. Le résultat positif du budget 2025 peut ainsi être mobilisé pour alimenter la section d'investissement.



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ces charges figurent au chapitre 011 et s'élèvent à :

2.37 M €

Principales dépenses

Restauration scolaire, accueil périscolaire, extrascolaire et transport collectif

448 710 €

Fournitures scolaires et pédagogiques, projets des écoles

91 400 €

Programmation culturelle

121 000 €

Energies et carburants

494 000 €

Centre de maintenance

81 000 €

Contrats de maintenance, entretien et sécurité des bâtiments

190 800 €

Gestion des espaces verts

40 000 €

Propreté urbaine

100 000 €

Communication et impression

64 500 €

Informatique et télécommunications

162 000 €

Impôts et taxes

75 000 €

Focus

Le chapitre 011 est en diminution de 6,4 % par rapport au Budget 2025.

La baisse amorcée en 2024 s'est poursuivie en 2025 et perdure en 2026. Celle-ci est liée aux effets conjugués des travaux d'économies d'énergie engagés depuis le début du mandat et au nouveau marché gaz conclu par la Commune.

Les budgets des écoles, du périscolaire et de l'extrascolaire, de la ludothèque, mais aussi de la propreté urbaine sont sacralisés voire en hausse pour maintenir un niveau élevé de service.

Cette année, ce sont plus de 25 000 € qui seront consacrés aux classes découvertes et près de 5 000 euros aux projets culturels des écoles.



LES CHARGES DE PERSONNEL

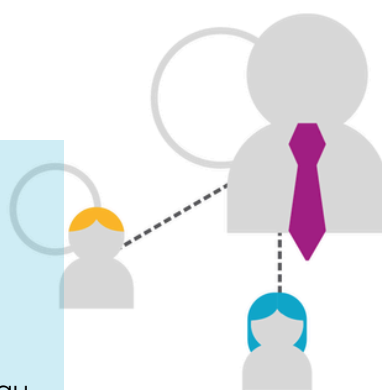
Ces charges figurent au chapitre 012 et s'élèvent à :

5.23 M €

Focus

Le budget 2026 du chapitre 012 est équivalent au budget 2025. Cette stabilité de la masse salariale intègre par ailleurs :

- le "Glissement Vieillesse Technicité" entraînant une hausse constante de la masse salariale ;
- la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL, à savoir une hausse de trois points chaque année pendant encore 3 ans ;
- le "Pack social" mis en œuvre sous ce mandat pour soutenir le pouvoir d'achat des agent-es, et aussi renforcer l'attractivité de la Commune sur le marché de l'emploi ;
- le nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique relatif à la couverture des frais de santé et des risques prévoyance.



LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces charges figurent au chapitre 65 et s'élèvent à :

1.85 M €

Principales dépenses

Subventions aux associations
671 100 €

Subvention au CCAS
350 000 €

Subvention à La Maison Bleue
748 000 €

Indemnités, cotisations et formation des
élus
161 320 €

Focus

- Le chapitre 65 affiche une augmentation de 2,2 % comparé au budget précédent.
- L'engagement de la Municipalité envers les associations demeure important puisque les budgets dédiés restent stables à ceux de l'année dernière.
- Les crédits alloués aux indemnités des élus sont stables.
- La contribution versée à La Maison Bleue est équivalente à celle de l'année 2025 conformément aux stipulations du contrat de concession de service public.



LES AUTRES CHARGES RÉELLES

Ces charges figurent aux chapitres 66, 67 et 68 et s'élèvent à :

281 000 €

Principales dépenses

Charges financières
261 000 €

Provisions
20 000 €

Charges exceptionnelles
4 000 €

Focus

- La charge de la dette (intérêts d'emprunt) représente 2,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les intérêts d'emprunt sont en hausse conformément aux engagements de la Commune dans le cadre de l'emprunt contracté pour le financement de l'école nouvelle génération.
- La provision inscrite couvre la rémunération des agents en congés de maternité.



LES DÉPENSES D'ORDRE

Ces dépenses figurent aux chapitres 023 et 042 et s'élèvent à :

1.54 M €

The diagram consists of a horizontal blue line at the top. From the left end of this line, a vertical blue line descends to a blue circle. From the right end of the horizontal line, another vertical blue line descends to a second blue circle. Below the left circle is the 'Principales dépenses' section, and below the right circle is the 'Focus' section.

Principales dépenses

Virement à la section
d'investissement
1.03 M€

Amortissements comptables
518 500 €

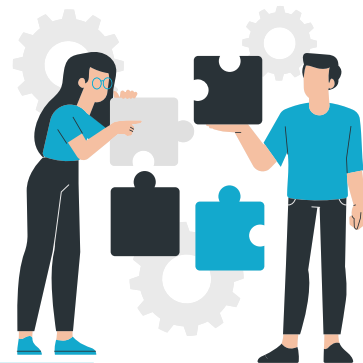
Focus

Ces dépenses constituent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au profit des investissements et la prise en compte des nouvelles modalités comptables de calcul des amortissements suite à l'adoption de la nomenclature M57.

LES PRODUITS DES SERVICES

Ces recettes figurent au chapitre 70 et s'élèvent à :

605 450 €



Principales recettes

Restauration scolaire
210 000 €

Accueil périscolaire et extrascolaire
200 000 €

Redevance d'occupation du
domaine public
125 050 €

Loyer versé par La Maison Bleue
54 000 €

Frais de scolarité des enfants
d'autres Communes
3 500 €

Concessions funéraires
10 000 €

Focus

Le chapitre 70 est en baisse de 16 % par rapport au budget précédent.

Cette évolution est principalement liée à la politique tarifaire plus favorable aux familles en année pleine :

- l'extension du tarif à un euro par repas à 80% des familles ;
- la gratuité du périscolaire du matin ;
- la tarification sociale du périscolaire.

Cette baisse est compensée au chapitre 74 par :

- la participation plus importante de l'ASP en raison de l'application parfaite de la loi EGALIM ;
- l'aide de la CAF couvrant le périscolaire de la pause méridienne.

LES RECETTES FISCALES

Ces recettes sont inscrites aux chapitres 73 et 731 et s'élèvent à :

5.76 M €

Principales recettes

Impôts directs locaux
4.64 M€

Dotations versées
par la Métropole du Grand Nancy
752 000 €

Taxes sur les droits de mutations
(transactions immobilières)
210 000 €

Taxe locale sur la publicité extérieure
16 000 €

Taxe sur la consommation finale
d'électricité
115 000 €

Focus

- Cette année encore **les taux d'imposition proposés par la Municipalité sur les trois taxes directes locales seront à la baisse** : les deux taxes foncières et la taxe sur les habitations résidentielles secondaires.
- Les droits de mutation sont estimés à la hausse en raison des bons résultats constatés sur l'année 2025 et la reprise dynamique du marché de l'immobilier sur la Commune.

Poids sur les recettes réelles

58 %



LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes sont inscrites au chapitre 74 et s'élèvent à :

3.08 M €

Principales recettes

Dotation Globale de Fonctionnement
(DF, DSR, DSU, DNP)

2.31 M €

Dotation Politique de la Ville

450 000 €

Compensation d'exonérations fiscales

75 000 €

Fonds de péréquation de
l'ex-taxe professionnelle

25 000 €

Aides CAF -CTG

170 500 €

Focus

- Les dotations de l'État sont relativement stables.
- Les aides de la CAF sont en légère hausse du fait de la nouvelle politique éducative.
- Le niveau de recettes lié à la DPV reste à un niveau très élevé en raison des nombreux projets portés par la Commune et soutenus par l'État.

LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Ces autres recettes réelles de fonctionnement sont inscrites aux chapitres 013 et 75 et s'élèvent à :

363 000 €

Principales recettes

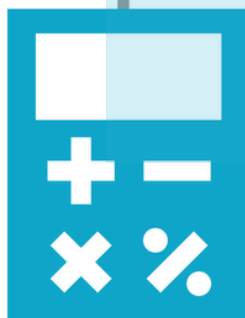
Revenus des immeubles loués
70 000 €

Certificats d'économies d'énergie et
remboursements divers
10 000 €

Atténuation de charges
234 000 €

Focus

- Les revenus des immeubles sont stables. Le parc immobilier de la collectivité reste à périmètre constant et génère donc les mêmes produits.
- Les atténuations de charges regroupent les divers remboursements de charges de personnel dont l'assurance. Elles sont estimées à la baisse par rapport à 2024.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et s'élèvent à :

LES GRANDS TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Principales dépenses

École nouvelle génération
Marcelle et Léon Borredon (chap. 23)
6.9 M€

Parc urbain René Tardy (chap. 23)
564 300 €

Parc urbain Foch-Renémont (chap. 20 et 23)
500 000 €

Parc urbain Famille Szejman (chap. 20 et 23)
280 400 €

Bois de Renémont
Sentiers de promenade (chap.21 et 23)
15 000 €

Travaux de performance et de rénovation
énergétiques (chap.23)
240 000 €

Cité du Faire (chap. 20, 21 et 23)
44 310 €

Focus

Les grands travaux engagés se poursuivent et correspondent à la programmation approuvée avec le plan pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

9.44 M €

LES ACQUISITIONS ET AUTRES AMENAGEMENTS STRUCTURANTS



Principales dépenses

Acquisition d'une borne interactive
et de mobiliers pour le LAPE

60 000 €

Budget participatif

65 000 €

Aires de jeux

116 000 €

Parcours Mémoire et de la Transmission

12 000 €

Matériels techniques

30 000 €

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Ces dépenses figurent au chapitre 16 et s'élèvent à :

646 621 €

Principales dépenses

Remboursement d'emprunts à taux fixes ou variables livret A/Taux Euribor-3 mois

641 510 €

Remboursement d'emprunts à taux 0 (CAF)

5 111 €

Focus

100 % de l'encours de la dette est sécurisé. En effet, selon la classification de Gissler, l'ensemble des emprunts contractés par la Commune sont classés A1.

A noter que le remboursement du prêt Intracting accordé à taux préférentiel par la Caisse des Dépôts et des Consignations, a commencé.

En revanche, une période de préfinancement a été accordée pour l'emprunt de l'école. Le capital ne sera pas remboursé en 2026.



LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ces recettes figurent au chapitre 13 (restes à réaliser 2024 inclus) et s'élèvent à :

570 000 €

Principales recettes

Financement du plan pluriannuel
d'investissement
570 000 €

Focus

- Les principales subventions attendues concernent l'opération de construction de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon et proviennent de l'État, de la Région, du Département, de la CAF et des Fonds européens.
- A ce stade, ce seront des acomptes qui seront versés au prorata de l'avancement des travaux.

LES RECETTES FINANCIÈRES

Ces recettes inscrites aux chapitres 10 et 16 et s'élèvent à :

4.67 M €

Principales recettes

FCTVA
379 900 €

Emprunt
3,7 M€

Affectation du résultat
de fonctionnement 2025
724 288 €

Focus

- Les recettes de FCTVA correspondent aux dépenses d'investissement réalisées en N-2, soit en 2024.
- L'emprunt de 3,7 M € est relatif à la 2ème part du prêt accordé par la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de l'école nouvelle génération.
- Le résultat de fonctionnement 2025 affecté correspond au transfert des recettes de DPV perçues sur l'exercice et à une partie de l'autofinancement dégagé depuis 2020.



LES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT

Ces recettes sont inscrites au chapitre 040 et s'élèvent à :

1.47 M €

Principales recettes

Virement en section
d'investissement
1.03 M €

Amortissements comptables
518 078 €

Focus

Ces recettes correspondent essentiellement à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et au virement en section d'investissement.



Jarville la Malgrange